



Communiqué de presse
Au Teich, le 4 juillet 2019

Retour sur le conseil de gestion du 4 juillet 2019 : Contribution du Parc naturel marin aux projets locaux

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'est réuni ce jeudi 4 juillet à Gujan-Mestras. A cette occasion, les membres du conseil de gestion se sont prononcés notamment sur les projets relatifs aux demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines (AECM) sur le domaine public maritime (DPM). Les points d'information présentés en seconde partie de la réunion ont permis d'aborder quelques points d'actualité.



Vue du Banc d'Arguin.

Projets de demandes d'autorisations d'AECM sur le DPM

En mai 2019 la Préfecture de Gironde a sollicité le Parc naturel marin, outil au service de la protection des richesses naturelles mais aussi de la conciliation des usages et d'un développement durable des activités liées à la mer, pour la mise en place d'un travail de conciliation et de concertation. La mission à mener fait suite au constat de la difficulté à mettre en œuvre l'arrêté actuel portant création des Zones d'implantation ostréicole (ZIO), en raison du caractère mobile du Banc d'Arguin et du développement des herbiers de zostère sur lesquels l'installation de concessions ostréicoles n'est pas envisageable. Elle vise dans un délai d'un an la proposition du Parc naturel marin pour une évolution de la définition des ZIO sur la Réserve naturelle nationale (RNN) du Banc d'Arguin.

Depuis, ce contexte a cependant évolué suite aux modifications du cadre réglementaire apportées par l'Etat avec notamment un élargissement de la Zone de protection intégrale (ZPI) donnant lieu à la publication de nouveaux arrêtés le 13 juin dernier.

Enquête administrative « Arguin » et projet de demandes d'AECM sur le DPM hors RNN du Banc d'Arguin

Par ailleurs, le Parc naturel marin a été saisi dans le cadre des enquêtes administratives préalables à la délivrance d'AECM sur le DPM. Les deux enquêtes administratives portent d'une part sur 339 demandes d'AECM pour 222 concessions réparties sur les trois Zones d'implantation ostréicole (ZIO) de la Réserve naturelle nationale (RNN) du Banc d'Arguin, d'autre part sur 49 demandes d'AECM pour des concessions réparties sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon hors RNN du Banc d'Arguin.

Les projets de délivrance d'AECM pour les concessions réparties sur la RNN du Banc d'Arguin comportent différents enjeux, notamment la conservation du site, son importance pour l'activité ostréicole, l'adaptation à la mobilité du banc et les enjeux relatifs aux herbiers de zostères dont la présence peut conditionner le périmètre des concessions qui seraient créées.

Après échanges et discussions, le conseil de gestion a émis un avis favorable à la majorité accompagné de réserves portant sur la prise en compte des zones d'herbiers de zostères marines et naines dans le cadre des demandes d'AECM, la mise en œuvre d'un protocole de cartographie des herbiers validé par Ifremer et portant sur la conformité des périmètres des concessions avant attribution.

Les demandes d'AECM hors RNN concernent plusieurs types d'opérations, de la création de concessions à leur renouvellement ou à la modification de leur périmètre et au changement de technique ou d'espèces, tant sur du DPM naturel (captage, élevage) qu'artificiel (atelier, magasin, dépôt...).

Après échanges et discussions, le conseil de gestion a émis un avis favorable à la majorité accompagné de recommandations portant sur l'organisation d'échanges avec les acteurs concernés et sur la prise en compte des objectifs fixés par le Plan de gestion du Parc naturel marin.

Gestion de l'attribution des installations de chasse de l'ACMBA

Le 21 mars 2018 le conseil de gestion s'était prononcé sur le projet d'AOT pour les installations de chasse à la tonne situées en dehors du DPM attribué au Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres (CELRL).

Cet avis préconisait notamment de délivrer chacune de ces AOT à l'Association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA) pour en faciliter la gestion sous réserve de l'adoption par l'ACMBA du document détaillant les modalités de gestion des attributions aux chasseurs bénéficiaires, qui soit validé par la DDTM de la Gironde et le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

En mai 2019, l'AMCBA a transmis au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon le projet des modalités d'attribution, de suspension et de retrait des installations de chasse proposées. Les modalités proposées intègrent la planification d'échanges annuels entre l'ACMBA et le Parc naturel marin concernant la gestion Natura 2000 des installations de chasse, ainsi que la mise à jour de fiches descriptives des installations.

Après échanges et discussions, le conseil de gestion a émis un avis favorable sur le document présenté.

AOT pour treize perrés à la pointe du Cap Ferret

La DDTM de la Gironde a engagé un travail de régularisation administrative des perrés et des épis qui doivent disposer d'un titre d'occupation du DPM. Le Bureau du Parc naturel marin saisi pour avis avait proposé une instruction des documents complets en Conseil de gestion. Cependant, à ce stade, le caractère incomplet des dossiers transmis dans le cadre de l'instruction ne permet pas une analyse technique des interactions des ouvrages avec les dynamiques hydro-sédimentaires ou des autres enjeux associés aux sites Natura 2000 et au Plan de gestion du Parc naturel marin.

Après échanges et discussions, le conseil de gestion s'est prononcé sur la suite à donner sur cette saisine et, au regard du caractère incomplet des dossiers, le conseil de gestion a émis un avis défavorable à la majorité dans l'attente des dossiers complets.

Attribution de subventions

Les membres du conseil de gestion ont délibéré sur l'attribution de subventions pour soutenir des projets portés par des acteurs locaux qui contribuent à la réalisation du programme d'actions 2019, en termes d'amélioration des connaissances des patrimoines naturels et culturels et de protection des milieux. Le Parc naturel marin apporte ainsi son concours au recueil de mémoires attachées à l'activité maritime du Bassin, à l'amélioration de la continuité écologique entre des réservoirs à poissons et le Bassin, à des initiatives de ramassage des déchets sur les plages et de nettoyage sous-marin, ainsi qu'au suivi de l'avifaune migratrice du Bassin d'Arcachon.

Points d'information

Un point sur les travaux en cours relatifs à la [stratégie de restauration des herbiers de zostères](#) a été présenté aux membres du conseil de gestion.

En 2019, le Parc naturel marin a amorcé un travail de recensement et de suivi de [la présence et de la reproduction du Gravelot à collier interrompu](#) au Cap Ferret et sur les plages océanes de La Teste-de-Buch. Ce travail est mené en lien avec notamment l'Office national des Forêts (ONF) et le Conservatoire du Littoral (CELRL). Il vise l'amélioration des connaissances sur cette espèce à enjeux pour le Bassin d'Arcachon, la mise en place de mesures de protection des nids et une sensibilisation des publics et des professionnels.

Crédits photos : Vue du Banc d'Arguin. Benoit Dumeau / Agence française pour la biodiversité.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Retrouvez plus d'informations, notamment sur le site web :

www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Vous pouvez consulter le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon sur le lien suivant :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr/Actualites/Approbaton-du-plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-Bassin-d-Arcachon

Contact presse

Nathalie THIERS : nathalie.thiers@afbiodiversite.fr - 06 61 30 49 70
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr